



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/07/2019

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi 05 juillet 2019, s'est réuni à la Salle des fêtes, Place du 8 mai 1945 à Gargenville, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

La séance est ouverte à 09h15

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Étaient Présents :

Monsieur TAUTOU Philippe

Madame ARENOU Catherine, Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur BROUSSE Laurent, Monsieur GARAY François, Monsieur COGNET Raphael, Madame ZAMMIT-POPESCU Cécile, Monsieur PIERRET Dominique, Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur GRIS Jean-Luc, Monsieur VOYER Jean-Michel, Madame DEVEZE Fabienne, Monsieur HONORE Marc

Monsieur ANCELOT Serge, Madame BARBIER Corinne, Monsieur BERCOT Jean-Frédéric, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur BRUSSEAU Pascal, Monsieur CHAMPAGNE Stephan, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur DANFAKHA Papa Waly, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur FAIST Denis, Madame FERNANDES Anke, Monsieur FERRAND Philippe, Monsieur FRANCAERT Jean-Louis, Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE Hubert, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur GAUTIER Pierre, Madame GENEIX Monique, Monsieur GIARD Yves, Madame HAMARD Patricia, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Monsieur LANGLOIS Jean-Claude, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur LEMARIE Lionel, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur MEMISOGLU Ergin, Monsieur MEUNIER Patrick, Monsieur MONNIER Georges, Madame MORILLON Atika, Monsieur MULLER Guy, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur OURS-PRISBIL Gérard, Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PERRAULT Patrick, Monsieur PERNETTE Philippe, Monsieur PONS Michel, Monsieur POURCHE Fabrice, Monsieur POYER Pascal, Madame PRIMAS Sophie, Madame REBREYEND Marie-Claude, Monsieur REINE Jocelyn, Monsieur RIBAUT Hugues, Madame SENEÉ Ghislaine, Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur TURPIN Dominique

Formant la majorité des membres en exercice (**61 présents** / 129 conseillers communautaires).

Étaient absents représenté(s) ayant donné pouvoir (44) : Madame JAUNET Suzanne (donne pouvoir à Madame PRIMAS Sophie), Monsieur DUMOULIN Pierre-Yves (donne pouvoir à Monsieur DELRIEU Christophe), Monsieur LÉBOUC Michel (donne pouvoir à Monsieur REINE Jocelyn), Monsieur RIPART Jean-Marie (donne pouvoir à Madame DEVEZE Fabienne), Monsieur BEGUIN Gérard (donne pouvoir à Monsieur BERCOT Jean-Frédéric), Monsieur BERTRAND Alain (donne pouvoir à Madame FERNANDES Anke), Madame BLONDEL Mireille (donne pouvoir à Madame HAMARD Patricia), Monsieur BOUREILLE Samuel (donne pouvoir à Monsieur PIERRET Dominique), Madame BROCHOT Monique (donne pouvoir à Monsieur DANFAKHA Papa Waly), Monsieur CECCONI Jean-Michel (donne pouvoir à Monsieur POURCHE Fabrice), Monsieur CHARMEL Lucas (donne pouvoir à Monsieur MEMISOGLU Ergin), Monsieur COLLADO Pascal (donne pouvoir à Monsieur RIBAUT Hugues), Madame COSTE Nathalie (donne pouvoir à Madame SENE Ghislaine), Monsieur DAFF Amadou (donne pouvoir à Monsieur MEUNIER Patrick), Monsieur DAZELLE François (donne pouvoir à Monsieur HONORE Marc), Madame DE PORTES Sophie (donne pouvoir à Monsieur GAUTIER Pierre), Madame DOS SANTOS Sandrine (donne pouvoir à Monsieur TURPIN Dominique), Madame DUMOULIN Cécile (donne pouvoir à Monsieur EL HAIMER Khattari), Madame EL MASAUDI Fatiha (donne pouvoir à Madame ARENOU Catherine), Monsieur FASTRE Jean-François (donne pouvoir à Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE Hubert), Madame FAVROU Paulette (donne pouvoir à Monsieur GRIS Jean-Luc), Madame FOUQUES Marie-Thérèse (donne pouvoir à Monsieur GARAY François), Madame GENDRON Nicole (donne pouvoir à Monsieur FRANCAERT Jean-Louis), Monsieur GESLAN Philippe (donne pouvoir à Monsieur PERNETTE Philippe), Monsieur JOREL Thierry (donne pouvoir à Monsieur HAZAN Stéphane), Madame KAUFFMANN Karine (donne pouvoir à Monsieur PONS Michel), Monsieur LAVIGOGNE Jacky (donne pouvoir à Monsieur BRUSSEAU Pascal), Monsieur LE BIHAN Paul (donne pouvoir à Monsieur LEMAIRE Jean), Monsieur LEPINTE Fabrice (donne pouvoir à Monsieur POYER Pascal), Monsieur MARTINEZ Paul (donne pouvoir à Monsieur FAIST Denis), Monsieur MAUREY Daniel (donne pouvoir à Monsieur LEBRET Didier), Madame MERLIN Mireille (donne pouvoir à Monsieur VOYER Jean-Michel), Monsieur MONTANGERAND Thierry (donne pouvoir à Monsieur MULLER Guy), Monsieur MORIN Laurent (donne pouvoir à Madame FUHRER-MOGUEROU Monique), Madame SAINT-AMAUX Servane (donne pouvoir à Monsieur OUTREMAN Alain), Monsieur SANTINI Jean-Luc (donne pouvoir à Madame MORILLON Atika), Madame SIMON Josiane (donne pouvoir à Madame REBREYEND Marie-Claude), Monsieur SIMON Philippe (donne pouvoir à Monsieur FERRAND Philippe), Monsieur VIALAY Michel (donne pouvoir à Monsieur COGNET Raphael), Monsieur VIGNIER Michel (donne pouvoir à Monsieur CRESPO Julien), Madame VINAY Anne-Marie (donne pouvoir à Monsieur SPANGENBERG Frédéric), Madame MEUNIER Virginie (donne pouvoir à Monsieur LANGLOIS Jean-Claude), Monsieur GUERIN Pierre (donne pouvoir à Monsieur MANCEL Joel)

Étaient absents non représenté(s) (24) : Monsieur ROULOT Eric (absent excusé), Madame BOURE Dominique (absente excusée), Monsieur BISCHEROUR Albert (absent excusé), Monsieur CHARBIT Jean-Christophe (absent excusé), Monsieur DAUGE Patrick (absent excusé), Monsieur DESSAIGNES Pierre-Claude (absent excusé), Madame DI-BERNARDO Maryse (absente excusée), Madame DIOP Dieynaba (absente excusée), Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija (absente excusée), Monsieur HATIK Farid (absent excusé), Madame LARRIBAU Henriette (absente excusée), Monsieur MERY Philippe (absent excusé), Madame MESSMER Virginie (absente excusée), Monsieur MOUTENOT Laurent (absent excusé), Monsieur NEDJAR Djamel (absent excusé), Monsieur PASCAL Philippe (absent excusé), Madame PLACET Evelyne (absente excusée), Monsieur PRELOT Charles (absent excusé), Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne (absente excusée), Monsieur ROGER Eric (absent excusé), Madame SALL Rama (absente excusée), Madame SORNAY Elodie (absente excusée), Monsieur TAILLARD Michel (absent excusé), Madame TOURET Aude (absente excusée)

AU COURS DE LA SEANCE : Madame BARBIER Corinne (départ au point 38), Monsieur BEDIER Pierre (départ au point 11), Monsieur BERCOT Jean-Frédéric (départ au point 39), Monsieur BROUSSE Laurent (départ au point 36), Monsieur CHAMPAGNE Stéphan (départ au point 35), Monsieur COGNET Raphaël (départ au point 26), Monsieur GARAY François (départ au point 15), Monsieur OLIVE Karl (départ au point 20), Monsieur POURCHE Fabrice (départ au point 22), Monsieur POYER Pascal (départ au point 12), Monsieur ROULOT Eric (arrivé au point 11)

Secrétaire de séance : Raphael COGNET

. Le Secrétaire de séance fait l'appel.

. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 04/07/2019 : Adopté à la majorité avec **14 voix contre** : BRUSSEAU Pascal, COSTE Nathalie, CRESPO Julien, FAIST Denis, FERRAND Philippe, FRANCAERT Jean-Louis, GENDRON Nicolle, HAZAN Stéphane, JOREL Thierry, LAVIGOGNE Jacky, MARTINEZ Paul, SENEÉ Ghislaine, SIMPON Philippe, VIGNIER Michel / **18 Abstentions** : BERTRAND Alain, COLLADO Pascal, FERNANDES Anke, FUHRER-MOGUEROU Monique, GENEIX Monique, GIARD Yves, GUERIN Pierre, KAUFFMANN Karine, MANCEL Joël, MORIN Laurent, NAUTH Cyril, OUTREMAN Alain, PONS Michel, POURCHE Fabrice, RIBAUT Hugues, SAINT-AMAUX Servane, SPANGENBERG Frédéric, VINAY Anne-Marie

CC_2019-07-12_01 - RAPPORT ANNUEL DEVELOPPEMENT DURABLE 2018 DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : **Eric ROULOT**

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2018 de la Communauté urbaine **(cf annexe)**.

CC_2019-0712_02 - DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION "ENVIRONNEMENT DURABLE ET SERVICES URBAINS"

Rapporteur : **Philippe TAUTOU**

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

98 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur EL HAIMER Khattari mandataire de Madame DUMOULIN Cécile, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Philippe PERNETTE membre de la commission n° 5 « Environnement durable et services urbains, environnement, cycle de l'eau, déchets, transition énergétique, gestion des risques ».

CC_2019-0712_03 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE URBAINE AUS SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE EMILE ZOLA A VERNOLLET

Point retiré de l'ordre du jour

CC_2019-07-12_04 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOTREMA

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

86 POUR

01 CONTRE : Monsieur GIARD Yves

10 ABSTENTION(S) : Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur CRESPO Julien, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur LEMAIRE Jean, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur PERRAULT Patrick, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur VIGNIER Michel

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel, Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur EL HAIMER Khattari mandataire de Madame DUMOULIN Cécile, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur LEMAIRE Jean mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Dominique TURPIN représentant de la Communauté urbaine au sein du Conseil d'administration de la SOTREMA.

CC_2019-07-12_05 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

88 POUR

04 CONTRE : Madame HAMARD Patricia mandataire de Madame BLONDEL Mireille, Madame HAMARD Patricia, Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur SPANGENBERG Frédéric mandataire de Madame VINAY Anne-marie

04 ABSTENTION(S) : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur OLIVE Karl, Monsieur PIERRET Dominique, Monsieur PIERRET Dominique mandataire de Monsieur BOUREILLE Samuel, Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur GAUTIER Pierre, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Philippe PERNETTE représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

CC_2019-07-12_06 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DES MUREAUX-VERNEUIL

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

92 POUR

00 CONTRE

06 ABSTENTION(S) : Madame HAMARD Patricia mandataire de Madame BLONDEL Mireille, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame HAMARD Patricia, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Madame SENEÉ Ghislaine, Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur SPANGENBERG Frédéric mandataire de Madame VINAY Anne-marie

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Philippe TAUTOU représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome des Mureaux-Verneuil.

CC_2019-07-12_07 - MODIFICATION DES COMPETENCES DELEGUEES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

94 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur LEMAIRE Jean mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur LEMAIRE Jean, Madame SENEÉ Ghislaine, Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur SPANGENBERG Frédéric mandataire de Madame VINAY Anne-marie

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : RETIRE la délégation donnée au Président pour :

- la conclusion et la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans, à l'exception des baux immobiliers délégués au Bureau communautaire ;

ARTICLE 2 : RETIRE les délégations données au Bureau pour :

- La conclusion des conventions d'occupation du domaine public et privé telles que prévues et réglementées par le code général de la propriété des personnes publiques ainsi que les autorisations d'occupation constitutives de droit réel et les baux emphytéotiques administratifs
- La conclusion des baux immobiliers d'une durée supérieure à 12 ans
- Autoriser le Président à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir) ;

ARTICLE 3 : DONNE délégation au Bureau pour :

- Autoriser, par convention ou par acte unilatéral, les occupations temporaires du domaine public constitutives de droits réels ainsi que leurs avenants,
- Conclure tout contrat/ convention de mise à disposition ou d'occupation ou bail s'ils sont constitutifs de droits réels consentis sur des dépendances relevant du domaine public ou du domaine privé ainsi que leurs avenants,

ARTICLE 4 : DONNE délégation au Président pour :

- Autoriser, par convention ou par acte unilatéral, les occupations temporaires du domaine public non constitutives de droits réels ainsi que leurs avenants ;
- Conclure tout contrat/ convention de mise à disposition ou d'occupation ou bail s'ils ne sont pas constitutifs de droits réels, sur des dépendances relevant du domaine public ou du domaine privé ainsi que leurs avenants ;
- Déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme ;

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à déléguer aux Vice-présidents et aux Conseillers délégués, par arrêté, la signature des décisions prises dans les champs de compétences déléguées par la présente délibération,

ARTICLE 6 : RAPPELLE que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

CC_2019-07-12_08 - CONTRAT DE RURALITE : APPROBATION DES 8 PROJETS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2019

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

100 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur ANCELOT Serge, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur SPANGENBERG Frédéric mandataire de Madame VINAY Anne-marie

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE les projets retenus par le comité de pilotage du contrat de ruralité, réuni le 29 mai 2019, au titre de la programmation annuelle 2019,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention financière annuelle et ses annexes,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de ruralité, et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération **(cf annexes)**.

CC_2019-07-12_09 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROJET D'AMENAGEMENT « LIFE+ SEINECITYPARK » DANS LA BOUCLE DE CHANTELOUP : AVENANT N°1

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

97 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur OUTREMAN Alain mandataire de Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur OURS-PRISBIL Gérard, Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur SPANGENBERG Frédéric mandataire de Madame VINAY Anne-marie

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention LIFE + SeineCityPark du 26 avril 2013 **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2019-07-12_10 - CESSION AU PROFIT DE LA SOCIETE BLUE GREEN DE PARCELLES AU GOLF DE GUERVILLE

Rapporteur : Karl OLIVE

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

91 POUR

05 CONTRE : Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur OUTREMAN Alain mandataire de Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

05 ABSTENTION(S) : Madame BARBIER Corinne, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur PERRAULT Patrick, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur VIGNIER Michel

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur OURS-PRISBIL Gérard

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession au profit de la société Blue Green des parcelles décrites en annexe, situées sur les communes de Guerville et Mézières-sur-Seine, représentant une superficie totale de 45 ha **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : DIT que le prix de vente de ces parcelles est de 1 100 000 € (un million cent mille euros), et qu'il sera versé à terme et au plus tard le 30 novembre 2022,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2019_07-12_11 - CREATION DE LA ZAC PORT SEINE METROPOLE OUEST (PSMO) SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ACHERES, ANDRESY ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE : AVIS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Raphael COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

101 POUR

00 CONTRE

03 ABSTENTION(S) : Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur HAZAN Stéphane, Madame SENEÉ Ghislaine

02 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame FERNANDES Anke, Monsieur GAILLARD Pierre

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au dossier de création de la ZAC Port Seine Métropole Ouest, initié par HAROPA Ports de Paris, sur le territoire des communes d'Achères, Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine.

CC_2019-07-12_12 - PROJET DE PORT SEINE METROPOLE OUEST (PSMO) SUR LES COMMUNES D'ACHERES, ANDRESY ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'ETAT, PORTS DE PARIS, L'EPFIF ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES

Rapporteur : Raphael COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

96 POUR

00 CONTRE

03 ABSTENTION(S) : Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur HAZAN Stéphane, Madame SENEÉ Ghislaine

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GARAY François, Monsieur DANFAKHA Papa waly mandataire de Madame BROCHOT Monique, Monsieur DANFAKHA Papa waly, Monsieur GARAY François mandataire de Madame FOUQUES Marie-thérèse, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur POYER Pascal mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice
Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'intervention foncière relative au projet de Port Seine Métropole Ouest (PSMO) sur les communes d'Achères, d'Andrésy et de Conflans-Sainte-Honorine (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention,

ARTICLE 3 : DELEGUE à l'EPFIF l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre de maîtrise et de veille foncière et ce pendant toute la durée de ladite convention,

ARTICLE 4 : PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur le Maire d'Achères,
- Monsieur le Maire d'Andrésy,
- Monsieur le Maire de Conflans-Sainte-Honorine,
- Monsieur le Directeur Général de l'EPFIF.

CC_2019-07-12_13 - CREATION D'UNE PASSERELLE PIETON/CYCLE POUR LE FRANCHISSEMENT DE LA SEINE ENTRE LES COMMUNES DE CARRIERES SOUS POISSY ET POISSY : APPROBATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Rapporteur : Eric ROULOT

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

71 POUR

06 CONTRE : Monsieur BRUSSEUX Pascal, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur GIARD Yves, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur PERRAULT Patrick, Madame REBREYEND Marie-claude

19 ABSTENTION(S) : Madame BARBIER Corinne, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FRANCAERT Jean-louis, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Monsieur FRANCAERT Jean-louis mandataire de Madame GENDRON Nicole, Madame GENEIX Monique, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur BRUSSEUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur LEMAIRE Jean mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur MARTINEZ Paul, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur POURCHE Fabrice, Monsieur RIBAUT Hugues, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur VIGNIER Michel, Monsieur MANCEL Joel mandataire de Monsieur GUERIN Pierre

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BROSSE Laurent, Monsieur GARAY François, Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur GARAY François mandataire de Madame FOUQUES Marie-thérèse, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur PONS Michel mandataire de Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur POYER Pascal mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur PONS Michel

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de réalisation d'une passerelle piéton/cycle pour le franchissement de la Seine entre les communes de Carrières-sous-Poissy et Poissy qui est de 19 900 000€ HT soit 24 480 000 € TTC,

ARTICLE 2 : APPROUVE son plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus.

CC_2019-07-12_14 - CREATION D'UNE PASSERELLE PIETON/CYCLE POUR LE FRANCHISSEMENT DE LA SEINE ENTRE LES COMMUNES DE CARRIERES SOUS POISSY ET POISSY : HABILITATION DU PRESIDENT A ENGAGER LE TERRITOIRE DANS L'APPEL A PROJETS « FONDS DE MOBILITES ACTIVES – CONTINUITES CYCLABLES » / PLAN VELO ETAT

Rapporteur : Eric ROULOT

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

82 POUR

04 CONTRE : Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur GIARD Yves, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur PERRAULT Patrick

10 ABSTENTION(S) : Madame BARBIER Corinne, Monsieur BRUSSEUX Pascal, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur FRANCAERT Jean-louis, Monsieur FRANCAERT Jean-louis mandataire de Madame GENDRON Nicole, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur POURCHE Fabrice, Monsieur RIBAUT Hugues, Monsieur MANCEL Joel mandataire de Monsieur GUERIN Pierre

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BROSE Laurent, Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE Hubert mandataire de Monsieur FASTRE Jean-françois, Monsieur GARAY François mandataire de Madame FOUQUES Marie-thérèse, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur PONS Michel mandataire de Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur PONS Michel

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : HABILITE le Président de la Communauté urbaine à engager le territoire dans le cadre de cet appel à projet « Fonds de mobilités actives – Continuités cyclables » / plan vélo Etat, pour le projet de création d'une passerelle piéton/cycle pour le franchissement de la Seine entre les communes de Carrières-sous-Poissy et Poissy,

ARTICLE 2 : PRECISE que le Président, en cas de sélection dans l'appel à projets, sollicitera la subvention et signera la convention financière avec l'Agence de Financement des Infrastructures de transport de France (AFITF) dans le cadre d'une décision, conformément à la délégation de compétences adoptée lors du conseil communautaire du 9 février 2016,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à la mise en application de cette délibération.

CC_2019-07-12_15 - APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Eric ROULOT

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

97 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Monsieur MANCEL Joel, Monsieur MANCEL Joel mandataire de Monsieur GUERIN Pierre

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur OLIVE Karl, Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Monsieur EL HAIMER Khattari

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le Schéma directeur cyclable de la Communauté urbaine **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable et de son plan d'actions.

CC_2019-07-12_16 - EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE SUR 30 COMMUNES DE L'EX-CAMY : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE COMPETENCE A ILE DE FRANCE MOBILITES

Rapporteur : Eric ROULOT

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

99 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur CHAMPAGNE Stephan, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur GAILLARD Pierre

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à demander à Ile-de-France Mobilités le renouvellement de la délégation de compétence en matière d'exploitation du service de transport à la demande,

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de délégation de compétence à conclure avec Ile-de-France Mobilités en matière de transport à la demande et les subventions afférentes **(cf annexe)**,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

CC_2019-07-12_17 - ADOPTION DU PROTOCOLE FINANCIER GENERAL SUR LE FONDEMENT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIBRES AVEC ENCADREMENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

66 POUR

02 CONTRE : Monsieur FRANCCART Jean-louis, Monsieur HAZAN Stéphane

33 ABSTENTION(S) : Monsieur REINE Jocelyn mandataire de Monsieur LEBouc Michel, Monsieur DANFAKHA Papa waly mandataire de Madame BROCHOT Monique, Monsieur BRUSSEAUx Pascal, Monsieur RIBAUlt Hugues mandataire de Monsieur COLLADO Pascal, Madame SENEe Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FAIST Denis, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Monsieur FRANCCART Jean-louis mandataire de Madame GENDRON Nicolle, Madame GENEIX Monique, Monsieur PERRAUlt Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur GIARD Yves, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur PONS Michel mandataire de Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur BRUSSEAUx Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur LEMAIRe Jean mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur POYER Pascal mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur LEBRET Didier mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PERRAUlt Patrick, Monsieur PONS Michel, Monsieur POYER Pascal, Monsieur RIBAUlt Hugues, Monsieur OUTREMAN Alain mandataire de Madame SAINT-AMAUx Servane, Madame SENEe Ghislaine, Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur VIGNIER Michel, Monsieur SPANGENBERG Frédéric mandataire de Madame VINAY Anne-marie, Monsieur MANCEL Joel mandataire de Monsieur GUERIN Pierre

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur TURPIN Dominique mandataire de Madame DOS SANTOS Sandrine, Monsieur EL HAIMER Khatari mandataire de Madame DUMOULIN Cécile, Monsieur GAILLARD Pierre

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le protocole financier général entre la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et ses Communes membres (**cf annexe**).

CC_2019-07-12_18 - ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2016 SUITE A L'ADOPTION DU PROTOCOLE FINANCIER GENERAL

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

95 POUR

01 CONTRE : Monsieur HAZAN Stéphane

04 ABSTENTION(S) : Monsieur DANFAKHA Papa waly mandataire de Madame BROCHOT Monique, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur GIARD Yves, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur TURPIN Dominique mandataire de Madame DOS SANTOS Sandrine, Monsieur EL HAIMER Khatari mandataire de Madame DUMOULIN Cécile, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur OUTREMAN Alain

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : FIXE les montants des attributions de compensations définitives 2016 pour les Communes membres de la Communauté urbaine, tels que présentés ci-dessous :

COMMUNES	AC DEFINITIVES 2016
ACHERES	2 392 329,95
ALLUETS LE ROI (LES)	145 551,65
ANDRESY	-615 456,60
ARNOUVILLE LES MANTES	-32 227,35
AUBERGENVILLE	5 337 565,00
AUFFREVILLE BRASSEUIL	-49 752,45
AULNAY SUR MAULDRE	191 105,35
BOINVILLE EN MANTOIS	619 702,00
BOUAFLE	-28 547,00
BREUIL BOIS ROBERT	-33 618,20
BRUEIL-EN-VEXIN	39 666,00
BUCHELAY	605 410,00
CARRIERES-SOUS-POISSY	2 169 698,55
CHANTELOUP LES VIGNES	-60 445,30
CHAPET	-34 158,90
CONFLANS STE HONORINE	7 304 642,00
DROCOURT	-17 327,00
ECQUEVILLY	864 901,00
EPONE	2 407 029,00
EVECQUEMONT	163 245,00
FALAISE (LA)	-20 819,80
FAVRIEUX	7 225,45
FLACOURT	5 950,45
FLINS SUR SEINE	1 308 634,00
FOLLAINVILLE DENNEMONT	289 018,00
FONTENAY MAUVOISIN	163 678,00
FONTENAY-ST-PERE	53 384,75
GAILLON SUR MONTCIENT	64 483,00
GARGENVILLE	1 240 628,00
GOUSSONVILLE	122 803,00
GUERNES	46 400,75
GUERVILLE	752 860,00
GUITRANCOURT	229 416,00
HARDRICOURT	529 857,00
HARGEVILLE	2 738,30
ISSOU	521 671,00
JAMBVILLE	-93 896,50
JOUY MAUVOISIN	-7 009,95
JUMEAUVILLE	33 727,90

JUZIERS	352 543,00
LAINVILLE EN VEXIN	86 880,00
LIMAY	3 964 388,00
MAGNANVILLE	-209 503,95
MANTES-LA-JOLIE	1 014 183,45
MANTES-LA-VILLE	1 818 160,00
MEDAN	147 799,35
MERICOURT	-17 491,75
MEULAN-EN-YVELINES	-1 596 858,00
MEZIERES-SUR-SEINE	539 636,00
MEZY SUR SEINE	-204 679,30
MONTALET-LE-BOIS	6 270,00
MORAINVILLIERS	308 343,00
MOUSSEAUX SUR SEINE	46 579,60
MUREAUX (LES)	8 817 887,00
NEZEL	139 739,80
OINVILLE-SUR-MONTCIENT	-107 823,15
ORGEVAL	2 094 598,05
PERDREAUVILLE	83 824,40
POISSY	14 808 185,00
PORCHEVILLE	2 942 773,00
ROLLEBOISE	4 133,10
ROSNY-SUR-SEINE	-28 589,25
SAILLY	-30 483,70
SAINT MARTIN-LA-GARENNE	43 337,35
SOINDRES	13 347,10
TERTRE SAINT DENIS (LE)	12 320,85
TESSANCOURT-SUR-AUBETTE	62 344,00
TRIEL SUR SEINE	-677 512,50
VAUX-SUR-SEINE	-440 852,85
VERNEUIL SUR SEINE	-1 091 955,00
VERNOUILLET	817 468,85
VERT	19 087,80
VILLENES-SUR-SEINE	832 436,80

*Les AC négatives sont les montants versés par la Commune
Les AC positives sont les montants versés par la CU*

ARTICLE 2 : NOTIFIE la présente délibération aux Communes.

**CC 2019-07-12_19 - MISE EN ŒUVRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE
SUITE A L'ADOPTION DU PROTOCOLE FINANCIER GENERAL**

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

99 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur ANCELOT Serge, Monsieur TURPIN Dominique mandataire de Madame DOS SANTOS Sandrine, Monsieur EL HAIMER Khattari mandataire de Madame DUMOULIN Cécile, Monsieur GAILLARD Pierre, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération CC_2016_02_09_35 du 23 juin 2016 portant mise en œuvre de la dotation de solidarité communautaire,

ARTICLE 2 : RETIENT pour la répartition de l'enveloppe globale de la Dotation de Solidarité Communautaire entre les Communes :

- le critère insuffisance du potentiel fiscal par habitant à hauteur de 80 % et le critère écart au revenu par habitant à hauteur de 20 %,
 - le critère complémentaire de l'effort fiscal, venant pondérer la répartition établie à partir des critères ci-dessus,
- une pondération de chaque critère par l'écart de la strate de la Commune à la moyenne,

ARTICLE 3 : PRECISE que les valeurs des critères utilisées sont celles de l'année précédente telles qu'elles peuvent être retrouvées dans la fiche individuelle de DGF des Communes,

ARTICLE 4 : FIXE l'enveloppe globale de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au montant inscrit au budget primitif 2019, soit 1 million d'euros,

ARTICLE 5 : REPARTIT la DSC entre les communes membres de la manière suivante :

Communes	DSC 2019 (en €)
Achères	59 659,34 €
Alluets-le-Roi (Les)	2 077,75 €
Andrézy	31 751,35 €
Arnouville-lès-Mantes	974,80 €
Aubergenville	20 726,33 €
Auffreville-Brasseuil	802,80 €
Aulnay-sur-Mauldre	1 564,63 €
Boinville-en-Mantois	186,70 €
Bouafle	3 700,85 €
Breuil-Bois-Robert	900,21 €
Brueil-en-Vexin	838,39 €
Buchelay	3 262,88 €
Carrières-sous-Poissy	54 958,69 €
Chanteloup-les-Vignes	33 715,33 €
Chapet	2 283,89 €
Conflans-Sainte-Honorine	83 879,55 €
Drocourt	828,41 €
Ecquevilly	8 093,89 €
Épône	10 209,51 €
Évecquemont	876,74 €

Falaise (La)	876,97 €
Favrieux	134,69 €
Flacourt	102,70 €
Flins-sur-Seine	2 192,49 €
Follainville-Dennemont	3 256,80 €
Fontenay-Mauvoisin	246,82 €
Fontenay-Saint-Père	1 514,97 €
Gaillon-sur-Montcient	1 009,15 €
Gargenville	12 752,12 €
Goussonville	623,67 €
Guernes	1 376,86 €
Guerville	2 028,25 €
Guitrancourt	391,56 €
Hardricourt	2 837,49 €
Hargeville	333,05 €
Issou	8 460,62 €
Jambville	1 167,31 €
Jouy-Mauvoisin	688,70 €
Jumeauville	621,89 €
Juziers	7 672,46 €
Lainville-en-Vexin	1 136,57 €
Limay	29 840,67 €
Magnanville	15 387,55 €
Mantes-la-Jolie	167 939,40 €
Mantes-la-Ville	58 408,38 €
Médan	1 851,92 €
Méricourt	582,98 €
Meulan-en-Yvelines	30 835,62 €
Mézières-sur-Seine	6 335,33 €
Mézy-sur-Seine	3 406,93 €
Montalet-le-Bois	394,76 €
Morainvilliers	4 067,02 €
Mousseaux-sur-Seine	678,30 €
Mureaux (Les)	90 504,34 €
Nézel	1 840,49 €
Oinville-sur-Montcient	1 363,55 €
Orgeval	6 425,41 €
Perdreauville	748,85 €
Poissy	65 190,36 €
Porcheville	1 643,60 €
Rolleboise	532,53 €
Rosny-sur-Seine	13 441,35 €
Sailly	425,60 €
Saint-Martin-la-Garenne	604,42 €
Soindres	1 004,40 €
Tertre-Saint-Denis (Le)	115,02 €
Tessancourt-sur-Aubette	1 473,51 €
Triel-sur-Seine	29 876,61 €
Vaux-sur-Seine	9 027,04 €
Verneuil-sur-Seine	52 849,20 €
Vernouillet	24 292,88 €
Vert	1 147,44 €
Villennes-sur-Seine	7 047,36 €

1 000 000,00 €

ARTICLE 6 : NOTIFIE la présente délibération à l'ensemble des communes membres.

CC_2019-07-12_20 - ADOPTION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES INFERIEURES A 5000 HABITANTS SUITE A L'ADOPTION DU PROTOCOLE FINANCIER GENERAL

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

98 POUR

01 CONTRE : Monsieur REINE Jocelyn mandataire de Monsieur LEBOUIC Michel

00 ABSTENTION(S)

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur EL HAIMER Khattari mandataire de Madame DUMOULIN Cécile, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : ABROGE les délibérations CC_2016_09_29_05 du 29 septembre 2016 et CC_18_02_08_12 du 8 février 2018 portant respectivement adoption et modification du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 5 000 habitants,

ARTICLE 2 : APPROUVE d'approuver le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 5 000 habitants (**cf annexe**),

ARTICLE 3 : DONNE POUVOIR au Président pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2019-07-12_21 - MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RELANCE ET D'INTERVENTION POUR L'OFFRE RESIDENTIELLE (PRIOR) A ACHERES : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LA VILLE D'ACHERES

Rapporteur : Jean-Michel VOYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

88 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Monsieur BRUSSEAUX Pascal, Monsieur BRUSSEAUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky

13 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame ARENOU Catherine, Monsieur ROULOT Eric, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Monsieur BOUDET Maurice, Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Madame ARENOU Catherine mandataire de Madame EL MASAOUDI Fatiha, Madame FERNANDES Anke, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Monsieur LEMARIE Lionel, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de développement résidentiel 2017-2021 de la commune d'Achères avec le Département des Yvelines et la Ville d'Achères dans le cadre du Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle **(cf. annexes)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention tripartite et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

CC_2019-07-12_22 - MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RELANCE ET D'INTERVENTION POUR L'OFFRE RESIDENTIELLE (PRIOR) A CARRIERES-SOUS-POISSY : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LA VILLE DE CARRIERES-SOUS-POISSY

Rapporteur : Jean-Michel VOYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

91 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Monsieur BRUSSEaux Pascal, Monsieur BRUSSEaux Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur GRIS Jean-luc mandataire de Madame FAVROU Paulette, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Madame SENEÉ Ghislaine, Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur SPANGENBERG Frédéric mandataire de Madame VINAY Anne-marie

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de développement résidentiel 2019-2023 de la commune de Carrières-sous-Poissy avec le Département des Yvelines, la Ville de Carrières-sous-Poissy et l'aménageur Citallios, dans le cadre du Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle **(cf. annexes)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention quadripartite et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

CC_2019-07-12_23 - PRIX ANNUEL DE L'ENTREPRENEUR DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE : APPROBATION DU REGLEMENT MODIFIE

Rapporteur : Raphael COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

92 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur FAIST Denis, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur

MARTINEZ Paul, Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Madame MERLIN Mireille, Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur OUTREMAN Alain mandataire de Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le Règlement du Prix annuel de l'Entrepreneur de la Communauté urbaine modifié (**cf. annexe**),

ARTICLE 2 : DONNE délégation d'attributions au Président pour octroyer les dotations aux lauréats de chacun des Prix,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

CC_2019-07-12_24 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION MANTES MANUFACTORY

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

75 POUR

10 CONTRE : Monsieur BRUSSEUX Pascal, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FAIST Denis, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur BRUSSEUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur PERRAULT Patrick, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur VIGNIER Michel

11 ABSTENTION(S) : Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur FRANCAERT Jean-louis mandataire de Madame GENDRON Nicole, Monsieur PONS Michel mandataire de Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur LEMAIRE Jean mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur LEBRET Didier mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur PONS Michel, Monsieur RIBAUT Hugues, Monsieur MANCEL Joel mandataire de Monsieur GUERIN Pierre

05 NE PREND (PRENENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur ROULOT Eric, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur GAILLARD Pierre, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention de 75 000 € à l'association Mantes Manufactory,

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention d'objectifs correspondante,

ARTICLE 3 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 de la Communauté urbaine,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Mantes Manufactory (**cf annexe**).

CC_201907-12_25 - ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

87 POUR

00 CONTRE

05 ABSTENTION(S) : Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur PONS Michel mandataire de Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur PONS Michel, Monsieur MANCEL Joel mandataire de Monsieur GUERIN Pierre

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur ROULOT Eric, Madame DEVEZE Fabienne, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Madame DEVEZE Fabienne mandataire de Monsieur RIPART Jean-marie, Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur FAIST Denis, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur MARTINEZ Paul, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la Communauté urbaine au Syndicat National des Scènes Publiques,

ARTICLE 2 : PRECISE que la cotisation annuelle pour 2019 s'élève à 744 €,

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2019-07-12_26 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE « ATOUT FRANCE »

Rapporteur : Laurent BROSSE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

95 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BOUDET Maurice, Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur FAIST Denis, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur MARTINEZ Paul, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la Communauté urbaine à Atout France,

ARTICLE 2 : PRECISE que la cotisation annuelle pour 2019 s'élève à 6 739,20 €,

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2019-0712_27 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERNOUILLET : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

84 POUR

02 CONTRE : Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Madame SENEÉ Ghislaine

10 ABSTENTION(S) : Madame FERNANDES Anke, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur HAZAN Stéphane, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur OUTREMAN Alain mandataire de Madame SAINT-AMAUX Servane, Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur SPANGENBERG Frédéric mandataire de Madame VINAY Anne-marie

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DANFAKHA Papa waly mandataire de Madame BROCHOT Monique, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur DANFAKHA Papa waly, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur VIGNIER Michel

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet (**annexe tenue à disposition au service des assemblées**),

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération, fera l'objet d'un affichage règlementaire selon les dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté Urbaine compétente et en mairie de Vernouillet et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs,

ARTICLE 4 : DIT que la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée est tenu à la disposition du public en mairie de Vernouillet aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture,

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération est exécutoire à compter du délai d'un mois de sa transmission au Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

CC_2019-07-12_28 - MISE A JOUR DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE D'ARNOUVILLE LES MANTES

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

90 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame FERNANDES Anke mandataire de Monsieur BERTRAND Alain, Monsieur DANFAKHA Papa waly mandataire de Madame BROCHOT Monique, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur DANFAKHA Papa waly, Madame FERNANDES Anke, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur VIGNIER Michel

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : CONFIRME le droit de préemption urbain simple sur toutes les zones UB et UI et le droit de préemption renforcé sur la zone UA de la commune d'Arnouville lès Mantes (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : MODIFIE le périmètre des droits de préemption urbain aux zones UB, UI et UA délimitées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arnouville lès Mantes,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera affichée en mairie d'Arnouville lès Mantes, et au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, pendant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération et le plan annexé à celle-ci seront adressés à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme :

Direction départementale des finances publiques
Chambre départementale des notaires
Barreau du tribunal de grande instance dans le ressort duquel est institué le droit de préemption Urbain
Greffes du même tribunal.

CC_2019-07-12_29 - MISE A JOUR DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE GUERNES

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

90 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur DANFAKHA Papa waly mandataire de Madame BROCHOT Monique, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur DANFAKHA Papa waly, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Madame MERLIN Mireille, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur VIGNIER Michel

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : CONFIRME le droit de préemption urbain simple sur toutes les zones U et AU de la commune de Guernes (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : MODIFIE le périmètre du droit de préemption urbain simple aux zones U et AU délimitées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guernes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera affichée en mairie de Guernes, et au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, pendant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération et le plan annexé à celle-ci seront adressés à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme :

Direction départementale des finances publiques
Chambre départementale des notaires
Barreau du tribunal de grande instance dans le ressort duquel est institué le droit de préemption urbain
Greffes du même tribunal

CC_2019-07-12_30 - INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE DE JAMBVILLE

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

92 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur TAUTOU Philippe, Monsieur DANFAKHA Papa waly mandataire de Madame BROCHOT Monique, Monsieur DANFAKHA Papa waly, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur MONNIER Georges

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : INSTAURE le droit de préemption urbain simple sur toutes les zones U et AU de la commune de Jambville,

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera affichée en mairie de Jambville, et au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, pendant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération et le plan annexé à celle-ci seront adressés à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme :

Direction départementale des finances publiques
Chambre départementale des notaires
Barreau du tribunal de grande instance dans le ressort duquel est institué le droit de préemption urbain
Greffes du même tribunal.

CC_2019-07-12_31 - MISE A JOUR DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE ROSNY SUR SEINE

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

95 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

01 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GAILLARD Pierre

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : CONFIRME le droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU de la commune de Rosny-sur-Seine (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : MODIFIE le périmètre du droit de préemption urbain aux zones U et AU délimitées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rosny-sur-Seine,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera affichée en mairie de Rosny-sur-Seine, et au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, pendant un délai d'un mois, et que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération et le plan annexé à celle-ci seront adressés à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R. 211-3 du Code de l'Urbanisme,

Direction départementale des finances publiques
Chambre départementale des notaires
Barreau du tribunal de grande instance dans le ressort duquel est institué le droit de préemption urbain
Greffes du même tribunal.

CC_2019-07-12_32 - MISE A JOUR DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE FONTENAY SAINT PERE

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

94 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

02 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur GIARD Yves

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : CONFIRME le droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU de la commune de Fontenay-Saint-Père (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : MODIFIE le périmètre du droit de préemption urbain aux zones U et AU délimitées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontenay-Saint-Père,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera affichée en mairie de Fontenay-Saint-Père, et au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, pendant un délai d'un mois, et que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération et le plan annexé à celle-ci seront adressés à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R. 211-3 du Code de l'Urbanisme,

Direction départementale des finances publiques
Chambre départementale des notaires
Barreau du tribunal de grande instance dans le ressort duquel est institué le droit de préemption urbain
Greffes du même tribunal.

CC_2019-07-12_33 - MISE A JOUR DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE GUERVILLE

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

94 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

02 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur GIARD Yves

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : CONFIRME le droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU de la commune de Guerville (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : MODIFIE le périmètre du droit de préemption urbain aux zones U et AU délimitées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guerville,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera affichée en mairie de Guerville, et au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, pendant un délai d'un mois, et que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération et le plan annexé à celle-ci seront adressés à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R. 211-3 du Code de l'Urbanisme,

Direction départementale des finances publiques
Chambre départementale des notaires
Barreau du tribunal de grande instance dans le ressort duquel est institué le droit de préemption urbain
Greffes du même tribunal.

CC_2019-07-12_34 - INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE FAVRIEUX

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

87 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur ROULOT Eric, Monsieur BOUDET Maurice mandataire de Monsieur COGNET Raphael, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur LEMAIRE Jean mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur LEMAIRE Jean

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : INSTAURE le droit de préemption urbain simple dans les zones U et AU de la commune de Favrieux, conformément au Plan Local d'Urbanisme **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera affichée en mairie de Favrieux, et au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, pendant un délai d'un mois, et que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération et le plan annexé à celle-ci seront adressés à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R. 211-3 du Code de l'Urbanisme :

Direction départementale des finances publiques
Chambre départementale des notaires
Barreau du tribunal de grande instance dans le ressort duquel est institué le droit de préemption urbain
Greffes du même tribunal.

CC_2019-07-12_35 - APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

98 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

01 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GAILLARD Pierre

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté urbaine et son programme d'action pluriannuel (**cf. annexe**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2019-07-12_36 - RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE DU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT DE L'AUBETTE DE MEULAN (SIBVAM) : AVIS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Eric ROULOT

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

90 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Monsieur FRANCCART Jean-louis, Monsieur FRANCCART Jean-louis mandataire de Madame GENDRON Nicolle

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur PIERRET Dominique mandataire de Monsieur BOUREILLE Samuel, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Monsieur PONS Michel mandataire de Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur LEMARIE Lionel, Monsieur MONNIER Georges

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande de retrait de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise du Syndicat du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan,

ARTICLE 2 : PREND ACTE que les modalités de retrait feront l'objet d'un accord entre la CACP et le SIBVAM

CC_2019-07-12_37 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE LA COMMUNE D'ACHERES : AVENANT N°2

Rapporteur : Jean-Marie RIPART

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

97 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

01 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur MONNIER Georges

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif et d'assainissement pluvial de la commune d'Achères conclu avec la société SEFO (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant n°2.

CC_2019-07-12_38 - COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » : PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

90 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur OUTREMAN Alain mandataire de Madame SAINT-AMAUX Servane

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur VIGNIER Michel

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : FIXE le montant de la participation financière du budget principal au budget assainissement au titre des eaux pluviales à 24 % des dépenses du chapitre O11 du budget assainissement de l'année précédente.

CC_2019-07-12_39 - COMPETENCE « DEFENSE CONTRE L'INCENDIE » : REGULARISATIONS COMPTABLES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

88 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Madame GENEIX Monique

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DELRIEU Christophe mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur GAILLARD Pierre, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE de procéder aux rectifications par rachat des biens concernés par le budget principal au profit du budget eau potable et de corriger les amortissements des années antérieures,

ARTICLE 2 : FIXE les opérations de régularisations comptables entre le budget principal et le budget annexe eau potable de la façon suivante :

Budget principal (BC100)			Budget eau potable (BC102)		
Article	Dépenses	Recettes	Article	Dépenses	Recettes
OONB c/28xxx		Montant total des amortissements enregistrés	OOB c/28xx x	Montant total des amortissements enregistrés	
OONB c/1068	Montant total des amortissements enregistrés		OOB c/7811		Montant total des amortissements enregistrés
OB c/2xxx	Valeur d'achat de l'immobilisation		OB c/2xxx		Valeur d'achat de l'immobilisation

OOB : opération d'ordre budgétaire

OONB : opération d'ordre non budgétaire

OB : opération budgétaire

ARTICLE 3 : AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget principal de la CU GPSEO par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes d'amortissements afférents à ces régularisations comptables,

ARTICLE 4 : DONNE DELEGATION au Président pour fixer par décision la liste des biens entrant dans le cadre de cette procédure et réaliser l'ensemble de ces opérations budgétaires et non budgétaires afférentes,

ARTICLE 5 : AUTORISE le prélèvement nécessaire au compte 1068.

CC_2019-07-12_40 - REGIE DE RECETTES DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE D'AUBERGENVILLE : PRISE EN CHARGE D'UN DEFICIT DE CAISSE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

86 POUR

03 CONTRE : Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur PERRAULT Patrick

04 ABSTENTION(S) : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

02 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur OURS-PRISBIL Gérard

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : ACCEPTE de prendre en charge le déficit de caisse de la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aubergenville pour un montant de 2 240,98 €.

CC_2019-07-12_41 - REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE DE VERNEUIL-VERNOUILLET : REFUS DE LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE FORMULEE PAR LE REGISSEUR TITULAIRE

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

85 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Monsieur PONS Michel mandataire de Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PONS Michel, Monsieur OUTREMAN Alain mandataire de Madame SAINT-AMAUX Servane

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame ARENOU Catherine, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Madame ARENOU Catherine mandataire de Madame EL MASAUDI Fatiha, Monsieur GAILLARD Pierre, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : REFUSE la demande de remise gracieuse de 499,10 € formulée par Madame Chantal Jadot, régisseur titulaire de la régie de recettes Piscine Verneuil Vernouillet.

CC_2019-07-12_42 - ZAC EOLES / ROUGET DE LISLE A POISSY : PROGRAMME D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

80 POUR

00 CONTRE

08 ABSTENTION(S) : Monsieur BRUSSEAU Pascal, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur BRUSSEAU Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique mandataire de Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur OUTREMAN Alain mandataire de Madame SAINT-AMAUX Servane

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame ARENOU Catherine, Madame ARENOU Catherine mandataire de Madame EL MASAUDI Fatiha, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur PERNETTE Philippe mandataire de Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur PERNETTE Philippe

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE SON ACCORD :

- Sur le principe de réalisation des travaux de requalification et création des équipements relevant de la compétence de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise tels que décrits dans le

Programme d'Equipements Publics (PEP) relatif à la ZAC EOLES, annexé à la présente délibération (annexe 1), selon les modalités établies en annexe 2.

- Sur l'incorporation dans le domaine public communautaire des équipements publics de compétence communautaire tels qu'identifiés dans le Programme d'Equipements Publics relatifs à ZAC EOLES, annexé à la présente délibération, selon les modalités établies en annexe 2.
- Sur le financement des équipements publics de compétence communautaire supporté à 100 % par la société CITALLIOS, aménageur de la ZAC, conformément au programme des équipements publics de la ZAC EOLES et ne nécessitant pas de participation de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération formalisant l'accord de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise devra être annexée au dossier de réalisation de la ZAC EOLES.

CC_2019-07-12_43 - ACQUISITION AUPRES DE LA COMMUNE DES MUREAUX DES BUREAUX INDUSTRIELS LOCATIFS (BIL) 1 ET 2

Rapporteur : Raphael COGNET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

81 POUR

02 CONTRE : Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur OUTREMAN Alain mandataire de Madame SAINT-AMAUX Servane

10 ABSTENTION(S) : Madame BARBIER Corinne, Monsieur BRUSSEUX Pascal, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FRANCAERT Jean-louis, Monsieur FRANCAERT Jean-louis mandataire de Madame GENDRON Nicolle, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur BRUSSEUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur MARTINEZ Paul

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur PONS Michel mandataire de Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur MONNIER Georges, Monsieur PONS Michel, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition à la commune des Mureaux des Bureaux Industriels Locatifs (BIL) 1 et 2, cadastrés section BD n°876 et 1034, sis Lieu-Dit les Garennes et 10 rue Levassor aux Mureaux, pour une superficie totale de 5 560 m² **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : DIT que l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 1 500 000 € HT, non inclus la TVA.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_201907-12_44 - ACQUISITION AUPRES DE LA COMMUNE DES MUREAUX DE L'HOTEL D'ENTREPRISE PASCAL

Rapporteur : Raphael COGNET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

81 POUR

02 CONTRE : Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur OUTREMAN Alain mandataire de Madame SAINT-AMAUX Servane

10 ABSTENTION(S) : Madame BARBIER Corinne, Monsieur BRUSSEUX Pascal, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FRANCAERT Jean-louis, Monsieur FRANCAERT Jean-louis mandataire de Madame GENDRON Nicolle, Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur HAZAN Stéphane mandataire de Monsieur JOREL Thierry, Monsieur BRUSSEUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur MARTINEZ Paul

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel, Madame SENEÉ Ghislaine mandataire de Madame COSTE Nathalie, Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE Hubert mandataire de Monsieur FASTRE Jean-françois, Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE Hubert, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Madame MERLIN Mireille, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition à la commune des Mureaux de l'hôtel d'entreprise Pascal, cadastré section BL n°37p, sis 4 rue Louis Blériot, pour une superficie d'environ 4 100 m² (superficie à ajuster après division cadastrale) (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : DIT que l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 1 189 000 € HT, non inclus la TVA,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La fin de la séance est prononcée à 12h30

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au service des assemblées.

Compte-rendu affiché le 19/07/2019.

Le Président,

Philippe TAUTOU